

HORS DÉLAI

Saisine n°2005-100

DÉCISION

de la Commission nationale de déontologie de la sécurité

à la suite de sa saisine, le 21 novembre 2005,
par Mme Alima BOUMEDIENE-THIERY, sénatrice de Paris

La Commission nationale de déontologie de la sécurité a été saisie, le 21 novembre 2005, par Mme Alima BOUMEDIENE-THIERY, sénatrice de Paris, des conditions de l'interpellation de Mme C.G-K. dans un magasin parisien, sur appel du responsable, le 9 juillet 2003.

La décision de classement pour hors délai a été notifiée par lettre à la parlementaire le 2 février 2006.